

|  |
| --- |
| **Direction générale de l’Aviation civile** |
| *Service national d’Ingénierie aéroportuaire*  *Pôle Achat Immobilier* |

**ENGAGEMENT DE NON-DIVULGATION**

**DES INFORMATIONS ET SUPPORTS "*DIFFUSION RESTREINTE*"**

**ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE RESPONSABILITE ET DE NON-DIVULGATION DES INFORMATIONS ET SUPPORTS PORTANT LA MENTION "*DIFFUSION RESTREINTE*"**

|  |
| --- |
| **Référence de la consultation** |
| DCE n° |

|  |
| --- |
| **Lot concerné par le présent formulaire** |
| Lot unique – CFA – Pose de fibres optiques |

|  |
| --- |
| **Représentant de l’Acheteur exerçant la maitrise d’ouvrage** |
| Monsieur le Directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire  82, rue des Pyrénées 75970 PARIS Cedex 20 |

|  |
| --- |
| Conducteur d’opération |
| Service National d'Ingénierie Aéroportuaire  Département SNIA Nord – MGP  82, rue des Pyrénées 75970 PARIS Cedex 20  Représenté par Monsieur le Directeur du SNIA |

|  |
| --- |
| **Objet du marché** |
| Evreux-BA105 CLA 2000 :  Transfert du contrôle commande du balisage vers la nouvelle tour de contrôle – Pose de fibres optiques |

|  |
| --- |
| **Documents / informations objet du présent engagement de non-divulgation** |
| * Annexe 1 – Synoptique de supervision. * Annexe 2 – Plan de cheminement de la fibre optique |

Le présent formulaire complète :

* l’article 5 du CCAG travaux,
* l’article 1-4 du CCAP relatif à l’obligation de confidentialité et aux mesures de sécurité, protection des données à caractère personnel.

Il est rappelé que l’article 226-13 du code pénal dispose que «*la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende »*.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de la société**[[1]](#footnote-1) : |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **Représentée par[[2]](#footnote-2)** : |  |

Le candidat reconnait être dûment informé des responsabilités et obligations qui lui incombent :

* au titre de la protection des intérêts fondamentaux de la nation et plus particulièrement au titre des dispositions des articles 410-3 et suivants du code pénal relatives à l’espionnage et à la trahison et aux atteintes au secret de la défense nationale ;
* au titre des mesures de sécurité déclinées par l’instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, notamment son paragraphe 1.4.3, ainsi que son annexe 1.

En conséquence, il s’engage sans réserve :

* à ne pas divulguer, par quelque moyen que ce soit, les informations et supports portant la mention "Diffusion Restreinte" à des personnes physiques ou morales n’ayant pas le besoin d’en connaître ;
* à faire preuve de rigueur dans la gestion des informations et supports portant la mention "Diffusion Restreinte" qu’il sera amené à traiter.

**Modalités de remise des documents confidentiels :**

Les documents marqués « *diffusion restreinte* » sont transmis selon les modalités suivantes :

1. 1ère étape : le candidat remplit, signe et envoie via la PLACE l’engagement de non-divulgation des informations et supports « *Diffusion Restreinte* » dont le modèle est transmis par l’acheteur public dans le cadre de la procédure (via l’option « Déposer une question » sur la PLACE)
2. 2ème étape : l’acheteur public réceptionne l’engagement de non-divulgation des informations et supports "*Diffusion Restreinte*" et transmet au candidat les documents « *diffusion restreinte* » suivant le souhait formulé par le candidat ci-dessous :

Soit par une remise en main propre à l’occasion de la visite de site,

Soit par courrier, en recommandé avec accusé de réception : la transmission s’effectue sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la mention diffusion restreinte et les références du document, l'enveloppe extérieure ne comportant que les indications nécessaires à la transmission,

Soit par un moyen électronique via la PLACE : les informations doivent être chiffrées depuis le logiciel Zed ! (version payante uniquement) édité par la société Prim’X, (cf annexe XX)

Soit par un autre moyen électronique via la PLACE : les informations doivent être chiffrées via une clef de chiffrement ACID dont la procédure d’obtention est détaillée ci-après.

**Obtention de la clef de chiffrement ACID :**

Le Commandement des réseaux particuliers de l’armement ([CRPA](https://armement.defense.gouv.fr/securite-et-habilitation/securite-du-numerique/reseaux-de-chiffrement)) assure la distribution des clés ACID pour la DGA et les industriels de la BITD.

ACID est l’outil de chiffrement qualifié pour la protection des informations allant jusqu’au niveau DIFFUSION RESTREINTE / SPECIAL FRANCE. Il est à utiliser dans le cadre des échanges avec le ministère des armées.

Pour les entités de droit privé, la procédure d’abonnement auprès du CRPA nécessite d’être titulaire d’un contrat d’armement et d’identifier un correspondant ACID auprès du CRPA (l’OSSI ou son représentant désigné) qui sera responsable de l’attribution, la formation et la sécurité d’exploitation de l’outil de chiffrement au sein de l’entreprise.

Pour toute demande concernant ACID, le point de contact est : [dga-ssdi.acid-industriel.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dga-ssdi.acid-industriel.fct@intradef.gouv.fr)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| A |  |  | Le |  |

(Signature et cachet de la société, précédé de la mention ‘***’Lu et Approuvé’’***)

1. Indiquer le nom commercial, la dénomination sociale et l’adresse du candidat (appelée "le candidat" dans la suite du texte)

   En cas de cotraitance, autant d’engagement signé que de cotraitant. [↑](#footnote-ref-1)
2. Indiquer le nom, prénom et qualité du signataire, habilitée à représenter la société [↑](#footnote-ref-2)